

**FCP IRADETT 20**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31 Décembre 2007**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » dégagent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	220.393,206
-Un Résultat distribuable s'élevant à .....	7.005,242
-Un Capital s'élevant à .....	213.387,964

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2007. Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons du non respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Fait à Tunis, le 24 mars 2008

Le Commissaire Aux Comptes  
M. Mahmoud ZAHAF

<b>FCP IRADETT 20</b>	
<b>BILAN</b>	
<b>(Exprimé en dinars)</b>	
<b>ACTIF</b>	<b>2007</b>
	<b>Au 31/12/2007</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	53 633,972
b- Obligations et valeurs assimilées	98 728,682
c- Autres valeurs	
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	
a- Placements monétaires	
b- Disponibilités	68 699,391
AC3- Créances d'exploitation	
AC4- Autres actifs	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>221 062,045</b>
<b>PASSIF</b>	
PA1- Opérateurs créditeurs	251,041
PA2- Autres créditeurs divers	417,798
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>668,839</b>
<b>ACTIF NET</b>	
CP1- Capital	213 387,964
CP2- Sommes distribuables	
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	7 005,242
<b>ACTIF NET</b>	<b>220 393,206</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>221 062,045</b>

<b>FCP IRADETT 20</b>	
<b>ETAT DE RESULTAT</b> (Exprimé en dinars)	
	<b>2007</b> <b>Au 31/12/2007</b>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	
a- Dividendes	1 816,790
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 332,946
c- Revenus des autres valeurs	
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>2 998,381</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>10 148,117</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>2 354,153</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>7 793,964</b>
PR 3- Autres produits	
CH 2- Autres charges	<b>657,588</b>
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>7 136,376</b>
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-131,134
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 005,242</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>	
( annulation )	131,134
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	2 384,852
_ Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres	3 031,504
_ Frais de négociation	-329,475
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>12 223,257</b>

<b>FCP IRADETT 20</b>	
<b>ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET</b> (Exprimé en dinars)	
	<b>2007</b> <b>Au 31/12/2007</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	
a- Resultat d 'Exploitation	<b>7 136,376</b>
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	<b>2 384,852</b>
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	<b>3 031,504</b>
d- Frais de négociation de titres	<b>-329,475</b>
<b>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	
<b>a- Souscriptions</b>	
_ Capital	542 810,000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 385,499
_ Régularisation des sommes distribuables	3 411,915
<b>b- Rachats</b>	
_ Capital	-334 660,000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-3 234,416
_ Régularisation des sommes distribuables	-3 543,049
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>220 393,206</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>	
a- en début d'exercice	<b>0,000</b>
b- en fin d'exercice	<b>220 393,206</b>
<b>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS ( ou de part )</b>	
a- en début d'exercice	<b>0,000</b>
b- en fin d'exercice	<b>20 815,000</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,588</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>5,88%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2007**

Pour ce 1er exercice , l'exercice comptable comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution (a savoir le 26 décembre 2006 date de versement du capital initial ) jusqu' au 31décembre 2007

#### REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2007, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2007 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation

les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

#### 2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES

ARRETE AU 31/12/2007

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2007	ACTIF NET	% ACTIF NET	% K emetteur
<b>VALEURS MOBILIERES</b>						
ADWYA	2150	4 984	7 310,000	221 062	3,31%	0,02%
ASSAD	2 000	7 925	8 540,000	221 062	3,86%	0,03%
ATB	2 000	11 036	10 808,000	221 062	4,89%	0,00%
GIF	1 000	3 200	3 010,000	221 062	1,36%	0,02%
MONOPRIX	50	3 493	4 214,650	221 062	1,91%	0,00%
SFBT	200	2 730	2 887,600	221 062	1,31%	0,00%
SIAME	2 000	4 990	3 882,000	221 062	1,76%	0,01%
TPR	683	2 869	3 410,902	221 062	1,54%	0,00%
<b>TITRES OPCVM</b>				221 062		
FCP SALAMETT PLUS	220	2 213	2 291,520	221 062	1,04%	0,05%
FCP SALAMETT CAP	700	7 032	7 279,300	221 062	3,29%	0,08%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>						
<b>EMPRUNT D'ETAT</b>				<b>0</b>		
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	73 363	76 389,107	221 062	34,56%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	21 703	22 339,575	221 062	10,11%	
<b>TOTAL</b>	<b>11 093</b>	<b>145 538</b>	<b>152 362,654</b>	<b>0</b>	<b>68,92%</b>	
<b>PLACEMENT BANCAIRE ET DISPONIBILITE</b>		<b>68 036</b>	<b>68 699,391</b>	<b>221 062</b>	<b>31,08%</b>	
<b>NOTES SUR LES AUTRES ACTIFS</b>			<b>0,000</b>	<b>221 062</b>	<b>0,00%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>213 574</b>	<b>221 062,045</b>		<b>100%</b>	

<b>PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>01/01/2007</b>
	31/12/2007
Revenus des titres OPCVM	0
Revenus des obligations	1 817
Revenus des autres valeurs	5 333
<b>TOTAL</b>	<b>5 333</b>
<b>PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires</b>	<b>01/01/2007</b>
	31/12/2007
Revenu des Billets de Trésorerie	0
Revenu des BTC	0
Revenu des autres Placements monétaires	2 998
<b>TOTAL</b>	<b>2 998</b>

**CP1- le capital : Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :**

Capital au 31/12/2006	
Montant	0
Nombre de titres	0
Nombre d'actionnaires	0
Souscriptions réalisées	
Montant	542 810
Nombre de titres émis	54 281
Nombre d'actionnaires nouveaux	22
Rachats effectués	
Montant	334 660
Nombre de titres rachetés	33 466
Nombre d'actionnaires sortants	7
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 032
Régularisation des sommes non distribuables	151
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	2 385
Frais de négociation	-329
Capital au 31/12/2007	
Montant	213 387,964
Nombre de titres	20 815
Nombre d'actionnaires	15
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>01/01/2007</b>
	<b>31/12/2007</b>
Résultats distribuables	7 005
<b>TOTAL</b>	<b>7 005</b>

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2007	au 31/12/2007
	Total	Par Action
Revenus des placements	10 148	83,02%
Charges de gestion des placements	2 354	11,31%
<b>Revenu net des placements</b>	<b>7 794</b>	<b>37,44%</b>
Autres charges	658	3,16%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 136</b>	<b>34,28%</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-131	-0,63%
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>7 005</b>	<b>33,65%</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	131	0,63%
Frais de négociation	-329	-1,58%
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	2 385	11,46%
Plus Values réalisées sur cession de titres	3 032	14,56%
<b>Résultat net de la période</b>	<b>12 223</b>	<b>58,72%</b>
<b>Nombre d' Actions</b>	<b>20 815</b>	
<b>Résultat par Action</b>	<b>58,72%</b>	

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2007
	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.	
Les honoraires de l' AFC	2 103
Rémunération du dépositaire	
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 3000D	
Les honoraires de l'ATB	251